



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### REP+ et collège Gérard Philipe

Question écrite n° 7361

#### Texte de la question

Mme Marianne Maximi attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation préoccupante du collège Gérard Philipe à Clermont-Ferrand et sur l'urgence de le reclasser au sein du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +). Lors de la dernière révision de la carte de l'éducation prioritaire en 2014, cet établissement n'a pas été retenu pour un classement en REP malgré le fait qu'il en remplissait les critères. En outre, depuis 2020, cet établissement remplit désormais les conditions pour un classement en REP+. Aujourd'hui, le maintien de l'établissement en dehors de l'éducation prioritaire renforcée produit des conséquences dramatiques pour les élèves comme pour les personnels qu'ils soient enseignants, administratifs, de santé et d'action sociale. Le collège Gérard Philipe accueille 455 élèves, dont certains en dispositifs section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Son indice de position sociale (IPS) est de 71,4 pour l'année scolaire 2024-2025, un niveau extrêmement bas, bien inférieur à la moyenne nationale (106,5), à celle des collèges en REP (85) et même à celle des REP+ (74). Alors que c'est le plus bas au niveau national hors éducation prioritaire, ce chiffre traduit une très forte concentration de difficultés sociales, qui impacte directement les conditions d'apprentissage. Les personnels font état d'un climat scolaire tendu et d'un épuisement généralisé. Les perspectives d'orientation sont limitées, souvent réduites à des affectations par défaut. De plus, l'évitement scolaire s'accroît, avec un recours croissant au secteur privé, accentuant la ségrégation. De nombreuses familles maîtrisent mal le français, rendant l'accès aux droits plus complexe et un grand nombre de tâches incombent aujourd'hui à un personnel administratif réduit, qui dépasse de fait son rôle, en l'absence de professionnels médico-sociaux en nombre suffisant. Le rectorat a annoncé des renforts ponctuels et vingt heures de concertation, bien loin des demandes des enseignants et sans modification du statut de l'établissement. Dans son rapport du 6 mai 2025, la Cour des comptes souligne l'exception à laquelle est confrontée le collège Gérard Philipe au regard de son IPS et la nécessité de revoir la carte de l'éducation prioritaire pour mieux l'adapter aux réalités sociales et scolaires. Elle pointe l'immobilisme du ministère, les incohérences de la répartition actuelle et appelle à une réallocation plus souple et équitable des moyens. En l'absence d'une telle révision, des établissements comme le collège Gérard Philipe restent durablement sous-dotés alors même qu'ils concentrent les besoins les plus urgents. Un maintien en dehors du dispositif REP+ constituerait un signal profondément négatif adressé à la communauté éducative et aux familles. Dans ces conditions, elle souhaite savoir si elle entend reconnaître les besoins criants du collège Gérard Philipe par un classement en REP+ et l'attribution des moyens afférents.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Maximi](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7361

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 juin 2025